



CSE CPAM 93

L'esprit collectif



**Catalogue
Hiver-Printemps 2023-2024**

Inscriptions

Pour procéder à vos inscriptions, merci de remplir les différents formulaires dédiés situés à l'adresse suivante :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/
à compter du jeudi 5 octobre 2023 à 8h.

Les inscriptions qui arriveraient par tout autre biais que les formulaires seront systématiquement classées sans suite. Toute demande arrivée après la date de clôture sera considérée comme retardataire. De ce fait, elle ne sera pas prioritaire et court le risque de ne pas être honorée.

Activités Sociales et Culturelles

Enfance

Les partenariats d'été et de Toussaint restent d'actualité et nous honorerons les partenariats *Enfance* et *Culture & Sport* pour l'hiver.

Toute inscription se fait directement auprès du prestataire. La facture acquittée mentionnant le code CSE (voir section dédiée) doit nous être jointe au formulaire à l'adresse suivante : www.cse-cpam93.fr/inscriptions/ Rubrique *Partenariats et aides aux activités*.

Contact

Pour toute demande au Comité Social et Économique concernant les activités sociales et culturelles ou le champ des élus du personnel, merci d'écrire en utilisant le formulaire dédié :

www.cse-cpam93.fr/contact/

Si vous devez nous écrire, merci de libeller votre courrier à l'adresse suivante afin d'éviter toute redirection et ouverture automatique par le service de tri de la CPAM 93 situé à la CPAM de Nice :

**CSE de la CPAM 93
195 avenue Paul Vaillant Couturier
CS 50008
93 000 BOBIGNY**

Les élus gestionnaires CGT/UGICT/CFDT du CSE

Cette brochure n'est pas un document contractuel. En cas de fautes ou d'oublis dans sa rédaction, le CSE se réserve le droit de rectifier ces erreurs ou les incidences financières qui en découleraient et ne saurait, en aucun cas, en être tenu pour responsable.

Conditions d'inscription aux activités du Comité Social et Économique

QUI Y A LE DROIT ?

- Les agents de la CPAM 93 ayant :
 - réalisé leur inscription administrative au CSE,
 - plus de 6 mois de présence continue entre les dates de parution et de clôture des propositions (sauf prestations spécifiques le mentionnant).
- Ces 6 mois sont appréciés au regard des seuls contrats de travail. Par ailleurs, le CSE reprend l'ancienneté dans l'institution pour les agents en mutation d'autres Caisses ou arrivant d'organismes cédant leur activité à la CPAM 93.**
- Leur conjoint ou concubin.
 - Leur(s) enfant(s) pris en compte dans le calcul des impôts sur le revenu jusqu'à la veille de leur 18^e anniversaire pour les activités de l'enfance ou de leur 23^e anniversaire pour les autres, sous réserve de fournir un certificat de scolarité (obligation URS-SAF).

Attention : L'appréciation de la vie maritale se fait sur la base d'un justificatif d'adresse commune (relevé d'imposition, facture EDF, etc.).

En cas de vie en couple sur 2 adresses différentes, une attestation sur l'honneur pourra servir de justificatif.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier des activités du CSE de la CPAM 93 :

1. **Remplir le formulaire d'inscription mis à disposition sur le site du CSE exclusivement :**
www.cse-cpam93.fr/inscriptions/
(toute demande par un autre canal n'engage pas le CSE et peut ne pas être honorée, même si arrivée dans les temps).
 2. Si les deux agents sont salariés de la CPAM, faire l'inscription obligatoirement au nom de la conjointe ou concubine.
 3. Spécifiquement pour les séjours, indiquer :
 - 3 choix d'implantation,
 - 3 périodes différentes,
 - tous les participants à la prestation
- Attention :** Toute omission ou déclaration non conforme pourra entraîner la non-attribution de la subvention du CSE ou son remboursement.
4. Si nécessaire et s'il n'ont pas été fournis, joindre :
 - le dernier avis d'imposition,
 - le certificat de scolarité de chaque enfant ayant droit.
 5. Choisir son mode de règlement.

Attention : Aucun agent (hors couples déclarés au CSE) ne peut être mentionné sur l'inscription d'un collègue en tant qu'invité.

Pour les agents qui souhaitent partager une prestation au CSE, il convient que chacun complète sa propre inscription et indique qu'il souhaite partager la prestation.

Chacun se verra appliquer son taux de subvention et aura sa propre facture.

Attention : Séjours (ou partenariats) et chèques vacances ne sont pas cumulables pour une même année civile.

Attention : Toute inscription vaut engagement de celui ou celle qui la réalise.

Retardataires

Toute demande parvenue après la clôture de l'inscription sera considérée comme retardataire et de ce fait ne sera ni prioritaire ni obligatoirement due.

Dettes

Toutes les activités au CSE seront suspendues pour tout agent présentant une dette.

MÉTHODES DE RÈGLEMENT

Quel que soit le mode de paiement choisi (chèque ou prélèvement automatique), l'agent CPAM devra obligatoirement être titulaire du compte débiteur.

Par prélèvement automatique

- Le CSE doit avoir en sa possession le RIB du compte à débiter et le mandat SEPA dûment complété et signé (un modèle vierge est placé à la suite des présentes conditions).
- Ce mandat n'ayant pas de fin, tout agent l'ayant déjà fourni et n'ayant pas changé de domiciliation bancaire n'est pas contraint de le compléter à nouveau. Tout changement de RIB doit être accompagné d'un nouveau mandat.
- en 5 fois d'office pour les séjours (échelonnement de novembre à mars pour l'hiver/printemps, de mai à septembre pour l'été),
- en 3 fois sur demande pour la billetterie à partir de 110 € à la charge de l'agent.

Sur demande écrite faite au bureau du CSE, possibilité de moduler le montant et le nombre des prélèvements.

Attention : Les impayés de prélèvement donnent lieu à de lourds frais bancaires que nous serons contraints de vous réclamer.

Règlement par chèque

- Un chèque libellé à l'ordre du CSE de la CPAM 93, d'un montant représentant 20 % du coût total de la prestation doit nous parvenir au moment de l'inscription.

Vous pouvez régler à votre convenance les 80 % restants, à condition que la facture totale soit acquittée au plus tard 1 mois avant le début de la réalisation de la prestation.

Règlement par bons CAF

Suivant les prestations, nous pouvons accepter les bons CAF dûment remplis et signés. Merci de vous référer aux informations fournies et de nous contacter en cas de doute.

Règlement par chèques vacances

Ce mode de paiement est accepté au CSE pour le paiement des séjours et de la billetterie (VFP, Enfance, Culture et Sport).

Absence de règlement

Sans chèque ou sans éléments en notre possession pour le prélèvement automatique, nous devrions annuler l'inscription.

BASE DE CALCUL

D'une manière générale, les éléments retenus sont le revenu imposable de la famille et le nombre de personnes à charge.

Cas particuliers :

- Pour les couples vivant maritalement, joindre :
 - Une déclaration sur l'honneur (sauf si déjà fournie).
 - Les photocopies des deux avis d'imposition (si ceux-ci ne sont pas à la même adresse, joindre un justificatif de domicile commun : quittance de loyer, facture EDF, etc.).
- Le calcul de la subvention se fera sur la base d'un couple marié.
- Lorsque l'un des deux conjoints a un statut fiscal particulier (travail à l'étranger, artisan, etc.), le CSE se réserve le droit de réclamer tout justificatif de revenus le concernant, afin de déterminer le taux de subvention de la famille.

MODE DE CALCUL

Reportez-vous au barème d'imposition intégré dans les présentes Conditions d'inscription.

- Cherchez la colonne qui correspond à votre situation (revenu imposable — nombre de parts).
- Calculez le coût de votre séjour de la façon suivante :
 - Prendre le prix de base de votre séjour.
 - Déduire la subvention du CSE.
 - Déduire les réductions éventuelles pour enfants.
- Au résultat obtenu, rajoutez l'assurance annulation : 1,50 % du prix de revient du séjour moins la subvention du CSE.

Pour les partenariats, la base de calcul **maximale** sur laquelle appliquer la subvention est rappelée dans la section dédiée.

RÉDUCTION ENFANTS

Seules les réductions faites par les prestataires sont appliquées.

SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

En cas de demande de chambre individuelle, le supplément sera facturé à l'agent sans participation du CSE.

Si l'agent se voit attribuer une chambre individuelle, sans l'avoir demandé, le supplément sera inclus dans le prix de la prestation et subventionné en fonction de la tranche d'imposition de l'agent.

Quand un agent s'inscrit seul sur une prestation en pension complète, il peut être amené à partager une chambre avec un autre agent.

Si l'un des agents annule, l'autre se verra facturer et subventionner une chambre single.

RÉCLAMATION

Pour tout désagrément, il convient de saisir le prestataire sur place et de nous faire parvenir toute réclamation non prise en compte dans les plus brefs délais.

ANNULATION

- Toute annulation engendre des frais pouvant aller jusqu'à 100 % du montant du séjour. Le montant des frais d'annulation est propre à chaque prestataire. Contacter le CSE pour des informations complémentaires.
- En cas d'annulation (et dès qu'une inscription aura été faite), le CSE appliquera une somme de 35 € de frais d'annulation en plus de ceux du prestataire.

IMPORTANT

- Nous vous rappelons que chaque participant à un séjour VFP doit être couvert par une assurance responsabilité civile multirisque habitation.
- Tout agent s'inscrivant aux activités des vacances familiales doit être présent du début à la fin du séjour. Le cas échéant, il reste redevable de l'intégralité des sommes dues et du remboursement potentiel de la subvention CSE.
- Les ayant droits des agents bénéficiant du CSE ne peuvent prétendre seuls aux activités des vacances familiales.
- Pour toute demande particulière (logement pour personne à mobilité réduite, rapprochement de famille, etc.), adressez-vous uniquement au CSE. Dans le cas contraire, nous nous dégageons de toute responsabilité.
- Ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (même s'il s'agit d'un bébé).

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Séjours

- En fonction des critères de priorité.
- En fonction de la composition effective de la famille (les membres ne participant pas ne sont pas pris en compte).
- En fonction des places disponibles.
- En fonction du tableau ci-dessous pour les locations et campings (même en cas de structure unique sur le site présenté dans le catalogue).

Cas particuliers

Si l'agent souhaite un logement d'une capacité supérieure, il pourra en bénéficier selon les disponibilités du prestataire.

Dans ce cas, il ne sera pas subventionné sur la totalité du coût de la location ou du camping (à cet effet, une règle de 3 sera appliquée).

Il en sera de même si ne sont proposés que des locations ou des campings de capacité supérieure sur les destinations demandées.

Exemple :

- La famille Martin, composée de 2 personnes (tranche E : 40 %).
- Elle demande une location de 6 personnes. Tarif de la semaine 600 €.
- Calcul de la facture :
 - $(600 \text{ €} \times 4) / 6 = 400 \text{ €}$.
 - Subvention : $400 \text{ €} \times 40 \% = 160 \text{ €}$.
 - Montant à payer : $600 \text{ €} - 160 \text{ €} = 440 \text{ €}$

Billetterie

Possibilité d'achat de billets au tarif collectivité non subventionnés selon disponibilité des prestataires.

Les billets vendus ne seront ni repris ni échangés.

Subvention limitée à :

- (hors cinéma) 1 billet par bénéficiaire,
- (cinéma) 20 billets par famille (possibilité de panacher).

Les agents ayant moins de 6 mois de présence à la date butoir d'inscription peuvent commander **5 billets** de cinéma subventionnés.

Tout billet peut être acheté à l'unité (cinéma compris). Seul un billet par membre de la famille est subventionné.

SPÉCIFIQUEMENT POUR LES COLONIES DE VACANCES

Perte d'objet et d'argent de poche

Le CSE décline toute responsabilité dans la perte d'objets. Vous devez conseiller aux enfants de confier leur argent de poche à l'équipe d'encadrement.

Discipline et renvoi

Tous les séjours proposés sont soumis à certaines règles :

- Respect de la vie en collectivité.
- Alcool et drogue sont formellement interdits.

- Les violences verbales et physiques ne sont pas acceptées.

Tout jeune contrevenant à ces règles est susceptible d'un renvoi aux frais de la famille, auquel il conviendra d'ajouter les frais de transport de l'accompagnateur pour les mineurs.

Départ/retour

Les retardataires devront rejoindre le groupe par leurs propres moyens. Les parents doivent être présents lors des retours des centres de vacances même pour les adolescents.

En leur absence, le CSE n'a pas la possibilité juridique et matérielle d'assurer la garde des enfants.

Enfant handicapé

Prendre contact avec le CSE.

ASSURANCE ANNULATION

Voir la section dédiée.

TYPE DE LOCATION

		2 pers.	2/3 pers.	2/4 pers.	3 pers.	3/4 pers.	4 pers.	4/5 pers.	4/6 pers.	5 pers.	5/6 pers.	5/7 pers.	6 pers.	6/8 pers.	8 pers.
COMPOSITION DE LA FAMILLE	Célibat.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 2 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 3 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
	Fam. 4 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Fam. 5 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 6 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 7 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ATTENTION

Deux agents célibataires inscrits sur une prestation recevront chacun leur facture et ne seront subventionnés que sur des structures de 4 personnes. Toute structure supérieure fera l'objet d'une part non subventionnée.

POUR LES SÉJOURS

Maximum 4 semaines subventionnées au cours d'une année civile. Pour l'été, maximum 3 semaines subventionnées dont 2 au plus en pension complète.

Ces deux points concernent aussi bien les séjours proposés que ceux qui pourraient être acquis dans le cadre des partenariats.

Barême d'imposition 2023

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
1 part	< 15 708	15 708	21 062	27 418	31 300	34 241	37 182	> 40 123
		21 061	27 417	31 299	34 240	37 181	40 123	
1,5 part	< 21 004	21 004	26 353	32 712	38 947	42 947	45 890	> 48 713
		26 352	32 711	38 946	42 946	45 889	48 713	
2 parts	< 26 241	26 241	31 651	38 005	44 242	50 597	56 951	> 60 715
		31 650	38 004	44 241	50 596	56 950	60 715	
2,5 parts	< 29 533	29 533	36 948	43 302	49 656	55 775	62 127	> 68 717
		36 947	43 301	49 655	55 774	62 126	68 717	
3 parts	< 32 829	32 829	42 243	48 479	54 833	61 187	67 305	> 74 129
		42 242	48 478	54 832	61 186	67 304	74 129	
3,5 parts	< 36 124	36 124	47 538	53 891	60 246	66 364	72 717	> 79 069
		47 537	53 890	60 245	66 363	72 716	79 069	
4 parts	< 39 418	39 418	52 951	59 292	65 422	72 012	78 366	> 84 719
		52 950	59 291	65 421	72 011	78 365	84 719	
4,5 parts	< 42 174	42 714	56 479	64 481	70 600	76 955	83 308	> 89 190
		56 478	64 480	70 599	76 954	83 307	89 190	
5 parts	< 46 008	46 008	59 775	69 659	76 247	82 602	88 250	> 94 839
		59 774	69 658	76 246	82 601	88 249	94 839	
SUBV CSE								
(VFP, Culture & sport)	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %
SUBV CSE								
(Enfance)	70 %	65 %	60 %	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat :

Nom du créancier

* CSE CPAM 93

Nom du créancier

* 195 av. paul vaillant couturier

Numéro et nom de la rue

* 93000

Code postal

* Bobigny

Ville

* FRANCE

Pays

Identifiant du créancier

* FR03ZZZ449454

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) CSE CPAM 93 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CSE CPAM 93.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Votre Nom

* .

Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse

* .

Numéro et nom de la rue

* .

Code postal

* .

Ville

* .

Pays

Les coordonnées de votre compte

*

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

*

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Type de paiement

* Paiement récurrent / répétitif ☒

Paiement ponctuel ☐

Signé à

* .

Lieu

le

*

Date : JJ/MM/AAAA

Signature(s)

*

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CALCUL DE POINTS

SECTEUR D'ACTIVITÉS

1	Séjours en France 1 semaine	= 2 points
2	Séjours Etranger	
	Week-end 2/3 jours	= 5 points
	Week-end 4/5 jours	= 6 points
	Moyen courrier	= 7 points
	Long courrier	= 10 points
3	Culture/Sport	
	Carte cinéma / musée	= 1 point
	Spectacle / Parc d'attraction	= 2 points
	Journée	= 3 points
	Week-end (France)	= 4 points
4	Séjours non subventionnés par le CE (non cumulable avec les séjours subventionnés)	= 2 points
5	Chèque vacances	= 2 points

CRITÈRES DE PRIORITÉ

Calcul des points acquis (par secteur) au cours des cinq années civiles précédant la date de réalisation de l'activité choisie, ancienneté dans l'organisme, ancienneté du précédent séjour.

Attention : quand les deux conjoints sont agents de la CPAM, les points acquis par les deux salariés sont additionnés puis divisés par deux.

RESPECT DES RÈGLES

En cas de non-respect des règles établies par le CSE dans l'ensemble des pages administratives, celui-ci réclamera les sommes éventuellement dues et/ou appliquera des sanctions.

À tout moment, le CSE se réserve le droit de vérifier l'identité des participants aux activités.

Toute réclamation, demande particulière, contestation, etc., sur les présentes conditions est du seul ressort du bureau du CSE.

ASSURANCE ANNULATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Dispositions générales d'assurance : Europ Assistance

Pour le Comité Social et Economique de la CPAM 93

Contrat n° 53 111 766

MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIE D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*
Franchises : • La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur • Le vol de la carte d'identité, du passeport	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement 20 % 20 %

PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

GARANTIE	DATE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
ANNULATION DE VOYAGE	Le jour de la souscription au présent contrat.	Le jour du départ. (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Dispositions Générales du contrat d'assurance conclu entre EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, et le Souscripteur, ont pour objet de préciser les obligations réciproques d'EUROP ASSISTANCE et des Assurés définis ci-dessous. Ce contrat est régi par le Code des Assurances.

2. DÉFINITIONS

Au sens du présent contrat, on entend par : **ACCIDENT GRAVE** : Un événement soudain et fortuit atteignant toute personne physique, non intentionnel de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

ANNULATION : La suppression pure et simple du voyage que vous avez réservé, consécutive aux motifs et circonstances entraînant l'application de la garantie et qui sont énumérés au chapitre « ANNULATION DE VOYAGE ».

ASSURÉ : Dans le présent contrat, les Assurés sont désignés par le terme « vous ». Sont considérés comme Assurés :

- les personnes physiques voyageant par l'intermédiaire du Souscripteur ayant souscrit le présent contrat pour leur compte,
- les personnes physiques ayant souscrit conjointement un contrat de voyage auprès du Souscripteur et l'option « ASSURANCE »,
- les salariés du Souscripteur.

Ces personnes devront avoir leur Domicile en Europe occidentale, dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ASSUREUR : Dans le présent contrat, la société EUROP ASSISTANCE est remplacée par le terme « nous ». Les garanties d'assurance sont garanties et mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances.

DOM : Par DOM, on entend : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion.

DOMICILE : Est considéré comme Domicile votre lieu principal et habituel d'habitation figurant comme domicile sur votre avis d'imposition sur le revenu. Il est situé en Europe occidentale, dans les DOM (départements d'outre-mer), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

ÉTRANGER : Le terme Étranger signifie le monde entier à l'exception de votre Pays de domicile et des pays exclus.

EUROPE OCCIDENTALE : Par Europe occidentale, on entend les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie et Îles, Liechtenstein, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède et Suisse.

FRANCE : Le terme France signifie la France métropolitaine et la Principauté de Monaco.

FRANCHISE : Partie du montant des frais restant à votre charge.

MALADIE GRAVE : Une altération de santé dûment constatée par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le Domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle.

PAYS DE DOMICILE : Est considéré comme Pays de domicile celui dans lequel se situe votre Domicile.

SINISTRE : On entend par Sinistre tout événement à caractère aléatoire, de nature à engager une des garanties du présent contrat.

SOUSCRIPTEUR : L'organisateur du voyage ayant son siège social en France qui souscrit le présent contrat pour le compte d'autres bénéficiaires, ci-après dénommés les Assurés.

3. QUELLE EST LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, hors de votre Domicile.

4. COMMENT UTILISER NOS SERVICES ?

A. VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER UN SINISTRE COUVERT AU TITRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE : Dans les 5 jours ouvrés, à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez compléter et signer la déclaration de sinistre jointe aux présentes Dispositions Générales et l'adresser à : EUROP ASSISTANCE - Service Indemnisations - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex - Fax : 01 41 85 85 61 - Mail : slv@europ-assistance.fr

B. FAUSSES DÉCLARATIONS : Lorsqu'elles changent l'objet du risque ou en diminuent notre opinion :

- toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive de votre part entraîne la nullité du contrat. Les primes payées nous demeurent acquises et nous serons en droit d'exiger le paiement des primes échues, tel que prévu au Code des Assurances à l'article L 113-8,
- toute omission ou déclaration inexacte de votre part dont la mauvaise foi n'est pas établie entraîne la résiliation du contrat 10 jours après la notification qui vous sera adressée par lettre recommandée et/ou l'application de la réduction des indemnités du Code des Assurances tel que prévu à l'article L 113-9.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ANNULATION DE VOYAGE

1. CE QUE NOUS GARANTISSONS

Nous vous remboursons les acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

2. DANS QUELS CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre.

MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DÉCÈS : y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture,
- de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles,
- de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de la souscription du contrat.

COMPLICATIONS DUES À L'ÉTAT DE GROSSESSE : qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle et sous réserve qu'au moment du départ, la personne assurée ne soit pas enceinte de plus de 7 mois.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

- de vous-même,

- de votre conjoint.

La décision n'étant pas connue au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du présent contrat.

DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVÉS : intervenue après la date de souscription du présent contrat, par suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, sous réserve que lesdits locaux soient détruits à plus de 50 %.

VOL DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS : L'importance de ce vol doit nécessiter votre présence et se produire dans les 48 heures précédant votre départ.

L'OCTROI D'UN EMPLOI OU D'UN STAGE SI L'ASSURÉ EST INSCRIT AU CHÔMAGE (PÔLE EMPLOI) débutant avant ou pendant votre voyage.

3. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions générales applicables au contrat et figurant au paragraphe « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ? » du chapitre « CADRE DU CONTRAT », nous ne pouvons intervenir dans les circonstances prévues ci-après :

- l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat,
- les complications de grossesse lorsque la personne est enceinte de plus de 7 mois au moment du départ,
- la maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ayant entraîné une hospitalisation inférieure à 4 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage,
- la contre-indication ou l'oubli de vaccination,
- les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,
- la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination,
- les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat. La garantie « ANNULATION DE VOYAGE » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle du voyage par l'organisateur ou aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination.

4. POUR QUEL MONTANT INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation encourus au jour de l'événement pouvant engager la garantie, conformément aux conditions générales de vente de l'organisateur du voyage, avec un montant maximum indiqué au Tableau des Montants de Garanties.

5. DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement l'agence de voyage ou l'organisateur et nous aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie. Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre que vous trouverez à la fin des présentes Dispositions Générales. En cas d'Annulation et/ou de déclaration

tardives, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance du Sinistre ayant donné lieu à l'Annulation.

6. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée :

- en cas de Maladie ou d'Accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la Maladie ou de l'Accident, ainsi que la photocopie de l'arrêt de travail et les photocopies des ordonnances comportant les vignettes des médicaments prescrits ou éventuellement les analyses et examens pratiqués,
- en cas de licenciement économique, d'une photocopie de la lettre de licenciement, d'une photocopie du contrat de travail, et d'une photocopie du bulletin de salaire attestant du solde de tout compte,
- en cas de complications de grossesse, d'une photocopie de la feuille d'examen prénatal et d'une photocopie de l'arrêt de travail,
- en cas de décès, d'un certificat et d'un justificatif de lien de parenté (fiche d'État civil),
- dans les autres cas de tout justificatif.

Le certificat médical doit impérativement être joint sous pli fermé à l'attention du Médecin Conseil que nous vous désignerons. À cet effet, vous devez libérer votre médecin du secret médical vis-à-vis de ce Médecin Conseil. Sous peine de déchéance, l'Assuré se prévalant de la mise en jeu de la garantie doit remettre l'ensemble des pièces contractuellement exigées sans qu'il puisse se prévaloir, sauf force majeure, de quelque motif empêchant leur production. Si vous vous y opposez sans motif valable, vous risqueriez de perdre vos droits à la garantie. De convention expresse, vous nous reconnaissez le droit de subordonner la mise en jeu de la garantie au respect de cette condition. Vous devez également nous transmettre tout renseignement ou document qui vous seront demandés afin de justifier le motif de votre Annulation, et notamment :

- les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,
- l'original de la facture d'annulation établie par l'organisateur du voyage,
- le numéro de votre contrat d'assurance,
- le bulletin d'inscription délivré par l'agence de voyage ou l'organisateur,
- en cas d'Accident, vous devez en préciser les causes et circonstances et nous fournir les noms et adresses des responsables et, si possible, des témoins.

CADRE DU CONTRAT

Le présent contrat est soumis à la loi française.

1. PRISE D'EFFET ET DURÉE

La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur du voyage avec une durée maximale

de 90 jours consécutifs, à l'exception de la garantie « ANNULATION DE VOYAGE » qui prend effet le jour de votre inscription au voyage et expire le jour de votre départ en voyage.

2. COMMENT SONT EXPERTISÉS LES DOMMAGES MATÉRIELS ?

Si les dommages ne peuvent être déterminés de gré à gré, ils sont évalués par la voie d'une expertise amiable et obligatoire, sous réserve de nos droits respectifs. Chacun de nous choisit son expert. Si ces experts ne sont pas d'accord entre eux, ils font appel à un 3^e et tous les 3 opèrent en commun et à la majorité des voix. Faute par l'un de nous de nommer un expert ou par les 2 experts de s'entendre sur le choix d'un 3^e, la nomination est faite par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu où le Sinistre s'est produit. Cette nomination est faite sur simple requête signée au moins par l'un d'entre nous, celui n'ayant pas signé est convoqué à l'expertise par lettre recommandée. Chacun prend à sa charge les frais et honoraires de son expert et le cas échéant, la moitié de ceux du 3^e.

3. DANS QUELS DÉLAIS SEREZ-VOUS INDEMNISÉ(E) ?

Le règlement interviendra dans un délai de 5 jours à partir de l'accord qui interviendra entre nous ou de la décision judiciaire exécutoire.

4. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ?

Nous ne pouvons intervenir lorsque vos demandes de garanties sont consécutives à :

- une guerre civile ou étrangère, des émeutes, des mouvements populaires, des actes de terrorisme,
- votre participation volontaire à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance),
- l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- tout acte intentionnel de votre part ou les conséquences d'actes dolosifs, de tentatives de suicide ou suicides, pouvant entraîner la garantie du contrat.

5. SUBROGATION

Après avoir engagé des frais dans le cadre de nos garanties d'assurance, nous sommes subrogés dans les droits et actions que vous pouvez avoir contre les tiers responsables du Sinistre, comme le prévoit l'article L 122-12 du Code des Assurances. Notre subrogation est limitée au montant des frais que nous avons engagés en exécution du présent contrat.

6. QUELS SONT LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION ?

En vertu des articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances, toute action concernant ce contrat est prescrite dans un délai de 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

7. RÉCLAMATIONS

EUROP ASSISTANCE élit domicile à l'adresse de son siège social. En cas de réclamation ou de litige, vous pourrez vous adresser au Service Qualité d'EUROP ASSISTANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex.

8. AUTORITÉ DE CONTRÔLE

L'autorité chargée du contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel - A.C.P. - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les informations recueillies par EUROP ASSISTANCE FRANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex, lors de la souscription à l'un de ses services et/ou lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, EUROP ASSISTANCE FRANCE sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement réservées aux services d'EUROP ASSISTANCE FRANCE en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires ou partenaires d'EUROP ASSISTANCE FRANCE. EUROP ASSISTANCE FRANCE se réserve également la possibilité d'utiliser vos données personnelles à des fins de suivi qualité ou d'études statistiques. EUROP ASSISTANCE FRANCE peut être amenée à communiquer certaines de vos données aux partenaires à l'origine de la présente garantie d'assurance. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant en écrivant à : EUROP ASSISTANCE FRANCE - Service Qualité - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex. Si, pour les besoins de la réalisation du service demandé, un transfert des informations vous concernant, est réalisé en dehors de la Communauté Européenne, EUROP ASSISTANCE FRANCE prendra des mesures contractuelles avec les destinataires afin de sécuriser ce transfert. Si vous souhaitez être informé(e) des autres offres de services et de toute autre information commerciale sur le GROUPE EUROP ASSISTANCE, nous vous invitons à cocher la case prévue à cet effet dans le formulaire de collecte. Par ailleurs, les Assurés sont informés que les conversations téléphoniques qu'ils échangeront avec EUROP ASSISTANCE FRANCE pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels. Ces enregistrements seront conservés pendant une durée de 2 mois. Les Assurés pourront s'y opposer en manifestant leur refus auprès de leur interlocuteur.



Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger*

**Jusqu'à 20 % de remise sur le
tarif public avec le code
remise CDP 736709 !**

INFORMATIONS & RESERVATIONS :

01.55.69.55.59

hertz.fr

*Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération

Voyagez à la vitesse Hertz

Hertz.

Enfance



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 29/10/2023

Colonies d'hiver



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

COLONIES

6-10 ANS

Premières descentes - Haute Savoie

Ski attitude - Haute Savoie

6-11 ANS

Neige et flocons - Drôme

8-14 ANS

Trappeurs et mushers - Drôme

8-15 ANS

Ski et traîneaux - Haute Savoie

10-15 ANS

Cocktail des neiges - Drôme

11-15 ANS

Ski attitude - Haute Savoie

ETRANGER

14-17 ANS

Raid blanc - Canada

Tokyo express - Japon



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

Premières descentes

Vallorcine

Haute-Savoie

LA SITUATION

Idéalement situé aux portes de la Vallée de Chamonix, Vallorcine accueille tous les amoureux de la glisse.

HÉBERGEMENT

Dans un chalet apprécié pour son confort pratique et sa vue panoramique, chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires et douches intégrés.

Foyer (billard, tennis de table, baby-foot), salle d'activité et local à ski.



REPAS

Repas chauds du midi pris au chalet sauf si une autre organisation est exceptionnellement mise en place par l'équipe d'animation.

LE SKI

Domaine skiable de Balme avec point culminant à 2 321 m. 19 pistes du niveau débutant à la 3^e étoile pour un total de 25 km skiables.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 6 journées de ski (5 pour les débutants) dont 5 cours de 2h encadrées par un moniteur,
- 1 sortie à la patinoire,
- 1 balade en raquettes,
- 1 séance de luge,
- 1 grand jeu neige avec pique-nique,
- Multi-activités (bonhomme de neige, batailles de boules de neige, descentes en luge, etc), sports collectifs et jeux de neige.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Annecy.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	1165 €
Du 17 au 24 février 2024	1165 €

Ski attitude

Valmeinier

Haute-Savoie

LA SITUATION

Valmeinier est une station-village située à 1 800 m d'altitude, au cœur de la vallée de la Maurienne, qui a su conserver son caractère authentique.

Situé au pied des pistes (à 30 m des remontées mécaniques), notre beau chalet est situé à 1 500 m d'altitude avec une vue panoramique sur la vallée et le village.

HÉBERGEMENT

Chambres confortables et spacieuses de 4 à 5 lits, avec sanitaires intégrés.

Salles d'activités, salle de projection vidéo, ping-pong, baby-foot.



REPAS

Repas du midi au chalet sauf si une autre organisation est exceptionnellement mise en place par l'équipe d'animation.

LE SKI

Domaine skiable de Galibier Thabor avec point culminant à 2 670 m. 84 pistes (7 pistes noires, 31 rouges, 25 bleues, 21 vertes) du niveau débutant à la 3^e étoile pour un total de 150 km skiables.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 6 journées de ski (5 pour les débutants) dont 5 cours de 2h encadrées par un moniteur,
- Exploration du domaine skiable en petits groupes (12 jeunes max) avec les animateurs Telligo,
- Multi-activités (bonhomme de neige, batailles de boules de neige, descentes en luge, etc), sports collectifs et jeux de neige.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Chambéry.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	1202 €
Du 17 au 24 février 2024	1202 €

Neige et flocons

Vassieux-en-Vercors

Drôme

LA SITUATION

Le centre est situé sur le plateau du Vercors, au milieu des champs et à proximité d'une forêt dans le domaine skiable de 20 km du Col de Rousset, situé entre 1 250 et 1 700 m d'altitude.



HÉBERGEMENT

Chambres de 3 à 8 lits superposés, certaines avec salle d'eau et sanitaire et d'autres avec sanitaire à proximité. Grands espaces extérieurs, salles d'activité.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 1 visite d'une grotte typique du Vercors,
- 1 sortie en chiens de traîneau : présentation de la meute, balade en traîneau, échanges avec le musher,
- 1 balade en raquettes et découverte des superbes paysages de montagne avec un guide de la région,
- 1 visite de ferme des alpages
- 1 construction d'igloo pour s'initier à la conception de ces abris temporaires tout en profitant des joies de l'hiver,
- Des activités variées, des sports et jeux collectifs et des jeux de neige,
- Chaque soir une veillée différente.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Grenoble.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	977 €
Du 17 au 24 février 2024	977 €

Trappeurs et mushers

Vassieux-en-Vercors

Drôme

LA SITUATION

Le centre est situé sur le plateau du Vercors, au milieu des champs et à proximité d'une forêt dans le domaine skiable de 20 km du Col de Rousset, situé entre 1 250 et 1 700 m d'altitude.



HÉBERGEMENT

Chambres de 3 à 8 lits superposés, certaines avec salle d'eau et sanitaire et d'autres avec sanitaire à proximité. Grands espaces extérieurs, salles d'activité.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 2 balades en chiens de traîneau par groupe de 4 ou 5 enfants à l'intérieur du traîneau. Pour les + de 10 ans, si la taille le permet, 1 balade évolue en séance d'initiation à la conduite d'attelage,
- Visite d'une ferme pédagogique et un atelier autour de la laine,
- 1 balade en raquette encadrée par un guide,
- 1 construction d'igloo,
- Descentes en luge,
- Des activités variées, des sports et jeux collectifs et des jeux de neige.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Grenoble.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	991 €
Du 17 au 24 février 2024	991 €

Ski et traîneaux

Vallorcine

Haute-Savoie

LA SITUATION

Idéalement situé aux portes de la Vallée de Chamonix, Vallorcine accueille tous les amoureux de la glisse.

HÉBERGEMENT

Dans un chalet apprécié pour son confort pratique et sa vue panoramique, chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires et douches intégrés.

Foyer (billard, tennis de table, baby-foot), salle d'activité et local à ski.



REPAS

Repas chauds du midi pris au chalet sauf si une autre organisation est exceptionnellement mise en place par l'équipe d'animation.

LE SKI

Domaine skiable de Balme avec point culminant à 2 321 m. 19 pistes du niveau débutant à la 3^e étoile pour un total de 25 km skiables.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 3 demi-journées de ski dont 3 cours de 2h encadrés par un moniteur de ski,
- 2 séances d'initiation à la conduite d'attelage. (2 enfants par attelage et 30 minutes sur le traîneau) :
- Visite d'une ferme,
- Multi-activités (bonhomme de neige, batailles de boules de neige, descentes en luge, etc), sports collectifs et jeux de neige.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Annecy.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	1241 €
Du 17 au 24 février 2024	1241 €

Cocktail des neiges

Vassieux-en-Vercors

Drôme

LA SITUATION

Le centre est situé sur le plateau du Vercors, au milieu des champs et à proximité d'une forêt dans le domaine skiable de 20 km du Col de Rousset, situé entre 1 250 et 1 700 m d'altitude.



HÉBERGEMENT

Chambres de 3 à 8 lits superposés, certaines avec salle d'eau et sanitaire et d'autres avec sanitaire à proximité. Grands espaces extérieurs, salles d'activité.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 1 visite d'une grotte du Vercors,
- 1 balade en raquettes encadrée par un guide,
- 2 séances de ski de fond encadrées par un moniteur de ski,
- 1 séance de biathlon en ski de fond et carabine laser encadrée par l'école de ski,
- 1 visite d'une ferme du Vercors,
- Des activités variées, des sports collectifs et des jeux de neige,
- Chaque soir une veillée différente.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Grenoble.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	1037 €
Du 17 au 24 février 2024	1037 €

Ski attitude Valmeinier Haute-Savoie

LA SITUATION

Valmeinier est une station-village située à 1 800 m d'altitude, au cœur de la vallée de la Maurienne, qui a su conserver son caractère authentique.

Situé au pied des pistes (à 30 m des remontées mécaniques), notre beau chalet est situé à 1 500 m d'altitude avec une vue panoramique sur la vallée et le village.

HÉBERGEMENT

Chambres confortables et spacieuses de 4 à 5 lits, avec sanitaires intégrés.

Salles d'activités, salle de projection vidéo, ping-pong, baby-foot.



REPAS

Repas du midi au chalet sauf si une autre organisation est exceptionnellement mise en place par l'équipe d'animation.

LE SKI

Domaine skiable de Galibier Thabor avec point culminant à 2 670 m. 84 pistes (7 pistes noires, 31 rouges, 25 bleues, 21 vertes) du niveau débutant à la 3^e étoile pour un total de 150 km skiables.

PROGRAMME DU SÉJOUR

- 6 journées de ski (5 pour les débutants) dont 5 cours de 2h encadrées par un moniteur,
- Exploration du domaine skiable en petits groupes (12 jeunes max) avec les animateurs Telligo,
- Multi-activités (bonhomme de neige, batailles de boules de neige, descentes en luge, etc), sports collectifs et jeux de neige.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train depuis Paris + Car depuis Chambéry.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 février 2024	1282 €
Du 17 au 24 février 2024	1282 €

Raid blanc

Canada

HÉBERGEMENT

Centre de vacances (4 nuits) + auberge de jeunesse (2 nuits).



REPAS

En pension complète au centre de vacances. Petits restaurants à Québec et Montréal.

PROGRAMME DU SÉJOUR

J1 : PARIS – MONTRÉAL Arrivée à Montréal et transfert vers la région de Lanaudière en autocar privé.

J2-J4 : LANAUDIÈRE Hébergement dans des chalets modernes et tout confort à proximité d'un lac. Activités d'hiver et de plein air avec glissades sur tube,

hockey, ballon balai, balade en raquette, construction d'un quinzy (igloo amérindien) et grands jeux dans la neige. Courte balade en motoneige (conduite par des animateurs Québécois).

J5 : QUÉBEC Berceau de la civilisation française en Amérique du Nord, Québec regorge de sites classés à l'UNESCO. Découverte du Haut Québec et de ses rues animées : St-Jean à la rue du Trésor, Grande Allée, le fameux Château Frontenac, etc. Balade dans le Bas Québec : Place Royale et quartier du Petit Champlain. Enfin, excursion aux chutes gelées de Montmorency, les plus hautes d'Amérique du Nord et repas typique dans une cabane à sucre avec chants et danses traditionnels.

J6 : MONTRÉAL Balade du vieux Montréal au quartier chinois, en passant par la ville souterraine et ses kilomètres de boutiques, cinémas et couloirs de métro.

J7-J8 : MONTRÉAL - PARIS

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport valide jusqu'au retour,
- Autorisation officielle de voyage électronique : 7 CAD (environ 5 €) à la charge de la famille,
- Formulaire CERFA d'autorisation de sortie du territoire pour mineur signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire,
- Une copie INTEGRALE d'acte de naissance avec filiation à fournir dans le cas où le signataire de l'autorisation de sortie du territoire et l'enfant ne portent pas le même nom de famille,

Transport : Avion + Autocar privé entre les étapes.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes + 1 animateur québécois

Dates de séjour	Prix
Du 13 au 20 février 2024	1664 €

Tokyo express

Japon

HÉBERGEMENT

Auberge de jeunesse (6 nuits).



REPAS

Préparés par le groupe + petits restaurants occasionnels.

PROGRAMME DU SÉJOUR

J1 : PARIS – TOKYO

J2-J8 : TOKYO Parmi les découvertes que te réserve la capitale nipponne, tu visiteras notamment le quartier d'Akihabara, qui déborde de magasins "high-tech" et dédiés au manga. Tu iras te balader dans le quartier ultra tendance de Shibuya puis découvriras Harajuku, où les jeunes Japonais fans de cosplay et de mangas passent leur temps !

Tu te rendras également au centre commercial Sunshine City d'Ikebukuro pour découvrir le Pokémon Center, le magasin dédié aux fans de l'univers Pokémon. Direction ensuite le sanctuaire Meiji, lieu sacré shintoïste.

Tu iras dans le quartier de Bunkyo qui abrite l'impressionnant stade, le Tokyo Dôme. Ce stade se trouve au centre du Tokyo Dôme City qui contient un parc d'attractions : idéal pour faire le plein de sensations fortes !

Enfin, tu te promèneras à Odaiba, île artificielle où tu verras le Rainbow Bridge, l'un des symboles de Tokyo, la réplique de la Statue de la Liberté.

Le temps d'une demi-journée, tu porteras un kimono, vêtement traditionnel japonais, loué dans l'une des nombreuses boutiques. De plus, tu testeras les bains de sources chaudes (Onsen), puis tu pourras participer à des parties de jeux d'arcade. Tu participeras à une soirée dans un karaoké box.

La découverte de cette ville ne serait être complète sans un tour à la demi-journée avec guide francophone pour y visiter des lieux liés aux mangas : Nakano Broadway, une galerie couverte sur 4 étages renfermant petits et grands trésors pour tous les curieux de mangas, anime, figurines et robots. Une pause bien méritée sera faite au Pokémon café, pour y siroter une boisson à l'effigie des célèbres personnages. La visite se finira par la maison Tokiwa, musée récent, situé dans la maison légendaire qui a servi d'atelier pour des grands noms du manga.

J8 : TOKYO – PARIS

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport valide jusqu'au retour,
- Formulaire CERFA d'autorisation de sortie du territoire pour mineur signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire,
- Une copie INTEGRALE d'acte de naissance avec filiation à fournir dans le cas où le signataire de l'autorisation de sortie du territoire et l'enfant ne portent pas le même nom de famille,
- Fiche sanitaire.

Transport : Avion + transports publics.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 14 au 21 février 2024	1844 €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 29/10/2023

Colonies de printemps



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Sommaire

COLONIES

4-8 ANS

Ma première colo à la ferme - Orne

6-11 ANS

La vie du zoo - Golfe du Morbihan

6-14 ANS

Sensation Parcs - Seine-et-Marne

Duo Futuroscope – Zoo de Beauval - Divers

9-14 ANS

Planète sauvage - Golfe du Morbihan

12-14 ANS / 15-17 ANS

Corsica Mix - Corse

ETRANGER

14-17 ANS

City break Londres - Royaume-Uni

Tenerife, l'île aux trésors - Espagne

Terra Brazil - Brésil



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

Ma première colo à la ferme

Courgeout

Orne

LA SITUATION

Centre situé à 2h10 de Paris.

HÉBERGEMENT

Chambres de 2 à 8 lits superposés ou non avec sanitaires à proximité.

Salle d'activité, aire de jeux extérieur, basse-cour.



PROGRAMME

Il faudra s'occuper chaque jour de la basse-cour avec ses poules, ses canards et

ses lapins qu'il faudra nourrir. Combien de temps la poule couve-t-elle ses œufs ? Quand un chevreau devient-il adulte ?

Découverte des beaux paysages du Perche, de ses animaux et de ses plantes sauvages.

En plus de la basse-cour, il y aura aussi moutons, poneys et chevaux !

Tu feras une balade avec certains poneys dans la prairie et le top du top, lors d'un atelier tu t'essaieras à battre la crème de lait pour faire du beurre.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train + Car.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 12 avril 2024	678 €

La vie du zoo

Séné

Golfe du Morbihan

LA SITUATION

Le centre de vacances, un village sportif du groupe UCPA, est situé à seulement 300 m de la plage et toutes les activités sont accessibles à pied.

HÉBERGEMENT

Chambres de 2 à 6 lits, sanitaires à proximité.

Un grand parc et plusieurs salles d'activités (table de ping-pong, etc).

PROGRAMME

Le Zoo de Branhérou t'ouvre ses portes avec ses 1 200 animaux et 150 espèces en liberté.

Assister le soigneur avec 3 ateliers de 1h-1h30.

Nourrir les animaux et aménager leur maison.

Ateliers sur les animaux.

Visite d'une ferme pédagogique.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train jusqu'à Vannes + Car privé.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 6 au 13 avril 2024	861 €

Sensations Parcs Magny-le-Hongre Seine-et-Marne

LA SITUATION

Hôtel 2 étoiles, situé à proximité de Disneyland en Seine-et-Marne.

HÉBERGEMENT

Chambre de 2 à 5 lits, sanitaires intégrés.



PROGRAMME

- 1 journée au Parc Astérix,
- 2 journées à Disneyland avec 1 soirée sur place,
- 1 journée au Zoo de Vincennes.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Car privé depuis Paris.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 7 au 12 avril 2024	938 €

Duo Futuroscope - Zoo de Beauval Chasseneuil-du-Poitou et Saint-Aignan France

LA SITUATION

Un séjour à la découverte de deux univers : celui des sciences du futur et celui des animaux avec une étape au parc des mini-châteaux de la Loire.



HÉBERGEMENT

A l'hôtel du Futuroscope, en chambres de 2 à 5 lits.

A l'hôtel du zoo de Beauval, en chambre de 2 à 5 lits.

REPAS

Petits déjeuners et dîners pris à l'hôtel, déjeuners pique-nique ou dans les restaurants du parc.

PROGRAMME

- 2 journées au Futuroscope,
- 1 journée au parc des mini-châteaux de la Loire,
- 2 journées au Zooparc de Beauval.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train + Car privé.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 8 au 12 avril 2024	1044 €

Planète sauvage

Séné

Golfe du Morbihan

LA SITUATION

Le centre de vacances, un village sportif du groupe UCPA, est situé à seulement 300 m de la plage et toutes les activités sont accessibles à pied.

HÉBERGEMENT

Chambres de 2 à 6 lits, sanitaires à proximité.

Un grand parc et plusieurs salles d'activités (table de ping-pong, etc).

PROGRAMME

Raid en 4x4 pour voir les animaux d'Afrique et rechercher les proies des grands fauves.

Nuit en bivouac au cœur du parc dans un lodge africain ou une yourte mongole.

Découverte des girafes, antilopes, éléphants, gnous, etc.

Découverte de l'arbre phylogénétique des grands groupes d'animaux et des espèces disparues.

Visite d'une ferme pédagogique.



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Train jusqu'à Vannes + Car privé.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 5 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 6 au 13 avril 2024	975 €

Corsica Mix

Olmeto

Corse

LA SITUATION

De la via ferrata à la bouée tractée, viens pratiquer un menu d'activités qui te permettra de profiter pleinement de tes vacances. Détente, loisirs & sports... telles sont les promesses de ce séjour dans le cadre magnifique et unique de la Corse.

HÉBERGEMENT

PROGRAMME

- 1 séance de via ferrata ou parcours accrobranche à choisir à l'inscription
- 1 séance de canyoning

- 1 randonnée pédestre
- 1 séance de stand-up-paddle
- 1 séance de ski nautique ou de bouée tractée à choisir à l'inscription
- 1 sortie à Bonifacio avec visite d'une grotte en bateau
- Multi-activités, sports collectifs et grands jeux

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale et carte d'identité en cours de validité.

Transport : Avion.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 6 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 6 au 13 avril 2024	1223 €
Du 13 au 20 avril 2024	1223 €

City break Londres

Royaume-Uni

LA SITUATION

Riches d'un patrimoine historique indéniable, Londres est aussi une ville moderne à la pointe des tendances.

HÉBERGEMENT

Auberge de jeunesse de confort simple 7 nuits.

REPAS

Préparés par le groupe + petits restaurants occasionnels.

PROGRAMME

J1 : PARIS – LONDRES

J2-J4 : LONDRES Découverte de la ville : Big Ben, le Parlement, la relève de la garde à Buckingham Palace, les nombreux musées de la capitale (British Museum, Musée de la Marine, Natural History Museum), une vue panoramique du haut d'un rooftop.

Des activités ludiques comme un *rallye selfie*, une balade dans les quartiers animés de Soho et Covent Garden, l'école de sorcellerie de *Poudlard* avec la visite des Studios Leavesden.

Shopping et détente En plus des visites, des moments shopping avec l'exploration des différents marchés aux puces, dont le très célèbre *Camden Town*, ou encore la très chic Oxford Street.

J5 : LONDRES – PARIS



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Passeport en cours de validité.

Transport : Eurostar + Transports publics.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 8 au 12 avril 2024	944 €
Du 12 au 16 avril 2024	944 €

Tenerife, l'île aux trésors

Espagne

LA SITUATION

Tenerife est la plus grande île des Canaries, située au large de l'Afrique et dominée par le Teide, volcan endormi et plus haut sommet d'Espagne.

HÉBERGEMENT

Appart-hôtel ou hôtel de confort simple (7 nuits).

REPAS

Préparés par le groupe + petits restaurants occasionnels.

PROGRAMME

J1 : PARIS – TENERIFE

J2-J7 : TENERIFE Baignades dans les magnifiques piscines naturelles qui bordent le littoral et découverte des paysages et des habitants de l'île.

Excursion dans le Parc national du Volcan Teide, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec un guide.

Découverte des criques cachées et baignade dans les eaux claires de la côte sud de l'île avec initiation au snorkeling.

Mini-safari à bord d'un catamaran à vision sous-marine afin de découvrir la faune et la flore.

Enfin, une journée mémorable dans le fameux parc aquatique de Siam Park, avec ses piscines à débordement donnant sur l'océan.

J8 : TENERIFE – PARIS



Dates de séjour	Prix
Du 10 au 17 avril 2024	1448 €

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport OU CNI en cours de validité,
- Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale,
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire + copie INTÉGRALE de son acte de naissance avec filiation si nom de famille différent de celui de l'enfant),
- La fiche sanitaire,
- La Carte Européenne d'Assurance Maladie (conseillée pour prise en charge des soins sur place ou remboursement plus rapide au retour).

Transport : Avion (Transavia, TAP ou Vueling) + autocar privé + transports publics.

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

Terra Brazil

Brésil

LA SITUATION

De Rio de Janeiro à Ilha Grande, découverte de la culture brésilienne et des plages paradisiaques du pays.

HÉBERGEMENT

Auberge de jeunesse ou hôtel de confort simple (7 nuits).

REPAS

Préparés par le groupe + petits restaurants occasionnels.

PROGRAMME

J1 : PARIS – RIO DE JANEIRO

J2-J3 : RIO DE JANEIRO ¹

Découverte de la ville, de la forêt de Tijuca, du sommet du Corcovado (et de son fameux Christ Rédempteur), du Pain de Sucre et de sa vue époustouflante sur la baie.

Cours de Samba et de Capoeira, et activités sur la célèbre plage de Copacabana.

Découverte des quartiers pittoresques de Lapa ou de Santa Teresa et d'une favela.

J4-J6 : ILHA GRANDE Découverte d'un véritable paradis tropical et de ses plages de sable fin. Excursion en kayak et exploration de la jungle au centre de l'île. Balade en bateau et snorkeling dans des eaux cristallines.

J7 : RIO DE JANEIRO – PARIS

J8 : PARIS



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport individuel (valable au moins 6 mois après la fin du séjour),
- Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale,
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire + copie INTÉGRALE de son acte de naissance avec filiation si nom de famille différent de celui de l'enfant),
- La fiche sanitaire.

Transport : Avion (Air France KLM ou TAP) + transports publics + autocar privé + bateau et ferry entre les étapes..

Organisme : TELLIGO.

Encadrement : 1 adulte pour 8 jeunes

Dates de séjour	Prix
Du 12 au 19 avril 2024	2033 €

1. Un guide local nous accompagnera lors de nos sorties à Rio de Janeiro.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
Au plus tard 2 mois après la réalisation du séjour

Partenariats



CSE CPAM 93

L'esprit collectif

Conditions spécifiques

Nous prolongeons l'opération de partenariat sur les colonies de vacances en France (en période de vacances scolaires) prises par le biais de votre mairie ou d'un organisme spécialisé pour les saisons Hiver et Printemps.

Chaque séjour pourra faire l'objet du versement d'une subvention calculée sur le montant payée, dans la limite de 750€ (les sommes versées au-delà restent à votre charge pleine et entière). La subvention calculée sur la grille présente dans ce catalogue ne peut excéder 70 % de ce montant.

Les règles applicables sont celles en vigueur au CSE et récapitulées dans cette brochure à la partie *conditions d'inscription*.

Les 6 mois d'ancienneté nécessaires pour bénéficier de la subvention du CSE sont calculés à la clôture des inscriptions (29/10/2023).

Le versement des subventions ne se fera que sur présentation d'une facture acquittée.

Pour toute inscription :

www.cse-cpam93.fr/inscriptions/

Rubrique *Partenariats et aides aux activités*